



Assemblée générale ordinaire non conforme

Par **nelli**, le **17/07/2019** à **10:52**

Bonjour,quels sont mes recours lors que mon syndic lors de l AG m a inscrite comme étant présente et fais voter lors de l AG de ma copropriété alors que je n y étais pas physiquement ni représentée par qui que ce soit.J ai bien reçu la convocation en temps et heure mais je travaillais ce jour et lorsque j ai reçu le procès verbal j ai pu constater cette grosse erreur comme étant présente.Je leur ai envoyé un mail ,je n ai pas reçu de réponse.Merci d avance

Par **youris**, le **17/07/2019** à **12:05**

bonjour,

en la matière, il ne faut pas utiliser le mail, mais un courrier recommandé avec accusé de réception en indiquant que vous étiez absent et que vous ne pouvez pas avoir signé la feuille de présence et que vous voulez avoir des explications sur cette erreur en indiquant que vous pouvez contester cette A.G. devant le TGI.

avant d'être envoyé aux copropriétaires, le PV est signé et vérifié par le président de l'A.G. et un scrutateur ainsi que par le secrétaire.

Vous avez 2 mois à réception du PV pour contester cette A.G. devant le TGI (avocat obligatoire).

salutations

Par **nelli**, le **17/07/2019** à **18:31**

MERCI DE VOTRE REPONSE,JE VAIS LEUR ENVOYER UNE LETTRE AR.ET SI JE N AI TOUJOURS PAS DE REPONSE DE LEUR PART,JE LEUR AI DEMANDE DANS MON MAIL DE RECTIFIER LE PV ET DE NOTE QUE JE N ETAIS PAS PRESENTE A L AG.MERCI D AVANCE